



## ORGANISER UN EXTRA-JOB

Le mouvement a pour objet l'éducation des enfants et des jeunes. Dans ce cadre, il est possible qu'ils réalisent par eux-mêmes des actions auprès de personnes prêtes à participer au financement de leur projet. L'environnement économique et social et le cadre juridique qui s'imposent à l'association des Scouts et Guides de France – comme aux autres acteurs du monde économique et social – posent un cadre clair que tout adhérent de l'association, citoyen responsable et acteur de la société, se doit de respecter.

### Quelques définitions et règles pratiques

- **Un extra-job, c'est quoi ?**
  - Un extra-job est un moyen de financement d'un projet défini (valable aussi pour un projet d'année).
  - Pas de projet, pas d'extra-job !
  - Un extra-job est une activité volontaire et non forcée. On ne peut pas l'imposer.
  - Un extra-job s'effectue en lien avec un tiers qui financera un projet SGDF.
  - Un extra-job ne doit pas recouvrir une activité commerciale ou salariale.
  - Un extra-job est différent d'un don (voir fiche action « Recevoir et gérer un don »), qui lui, s'effectue sans contrepartie.
- **Un extra-job : par qui ?**
  - Un extra-job peut être effectué par des Pionniers-Caravelles ou par des Compagnons.
  - Les Compagnons effectuant un extra-job avec des Pionniers-Caravelles n'ont aucune responsabilité vis-à-vis des Pionniers-Caravelles.
- **Un extra-job : comment ?**
  - Un extra-job est basé sur une action bénévole sans détermination à l'avance d'une contrepartie financière (c'est-à-dire que le montant reçu est à la libre appréciation de la personne que l'on aide)
  - L'argent reçu à l'occasion d'un extra-job ne permet pas d'établir un reçu fiscal.
  - L'activité menée dans un extra-job ne doit pas être en contradiction avec les finalités éducatives du mouvement.
  - Le temps consacré à des extra-jobs doit demeurer limité par rapport à l'ensemble des projets de l'équipe ou de l'unité.

### Nature de l'activité

L'extra-job ne doit pas pouvoir être requalifié par la loi comme une activité commerciale ou une activité salariale.



- Exclusion d'activité commerciale

→ Tout achat destiné à la revente.

- Exclusion d'activité salariale

→ Toute action qui fait intervenir un lien de subordination (donneur d'ordre / exécutant) au travers d'un contrat ou d'un accord, en échange d'une contrepartie financière déterminée à l'avance. On ne peut pas proposer une heure d'aide contre un prix déterminé à l'avance (c'est du travail déguisé), par exemple, « je jardine pour 10 € de l'heure ».

Puisqu'il ne s'agit pas d'une activité salariale, en aucun cas, un chèque emploi-service ne doit être établi.

Bonne pratique : rester dans le cadre d'une action bénévole, le bénéficiaire donnant ce qu'il veut pour financer le projet de l'équipe

## Questions de fiscalité et d'assurance

Un extra-job ne donne en aucun cas droit à un reçu fiscal, à la différence du don qui, lui, ne reçoit aucune contrepartie.

Aucune facture ne doit être remise en échange de la participation financière mais un reçu (cf. modèle de document à remettre en annexe).

Les adhérents sont assurés pour les activités réalisées lors des extra-jobs. Cependant, il convient toutefois de rester vigilant sur les activités nécessitant le respect de règles de sécurité spécifiques (exemple : travaux en hauteur, matériel dangereux (tronçonneuses)...).

## Encadrement des extras-job

Les jeunes peuvent faire des activités en autonomie à condition que :

Ils soient toujours au minimum 2

Les parents ont donné leurs accords

Le projet a été préparé à l'avance avec les jeunes et qu'ils disposent des informations et des moyens de communication

Un doute, contactez : [assurance@sgdf.fr](mailto:assurance@sgdf.fr)

## Déroulement de l'activité

### 1. Se préparer en unité à parler du mouvement et du projet porté

Un extra-job ça se prépare ! Savoir Présenter le mouvement

<https://www.sgdf.fr/le-mouvement/en-bref>

Voici quelques mots clés, qui permettent de présenter rapidement le mouvement de façon institutionnelle :

- **But du scoutisme** : former des citoyens actifs, utiles, heureux et artisans de paix.
- **Axes éducatifs du mouvement** : autonomie et débrouillardise, vivre ensemble, environnement et solidarité.

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.





- 50 millions de scouts et guides dans le monde.
- 85000 adhérents chez les Scouts et Guides de France dont 25000 bénévoles.
- +20% en 5 ans d'adhérents.
- Association catholique, ouverte à tous.
- Association membre de la fédération de Scoutisme français, qui rassemble des jeunes protes-tants, musulmans, juifs, athées, bouddhistes et catholiques.

Pour parler du projet en unité, reposez-vous les questions suivantes :

- Pourquoi l'extra-job ? (ex : on espère récolter 200 euros pour payer le goûter et un jeu de société, mais on veut aussi trouver des compétences spécifiques comme quelqu'un qui sait faire des tours de magie par exemple)
  - Qu'est-ce qu'on veut faire dans notre projet ? (ex : un goûter dans la maison de retraite)
  - Pourquoi veut-on le faire ? (ex : faire du lien intergénérationnel)
  - Qu'est-ce que ça va nous apporter ? (ex : des compétences d'animation)
- N'hésitez pas à en parler au moyen d'un jeu.

## Petit Lexique SCOUT/ FRANÇAIS

Chefs-Cheftaines

Educateurs, animateurs

Pionniers, Caravelles

Jeunes (âgés de 14 à 17 ans)

Compagnons

Jeunes (âgés de 17 à 21 ans)

Groupe Notre Dame de la Gare (Paris 13<sup>ème</sup>)

... du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Caravane

Groupe de jeunes Pionniers Caravelles

Equipe

Groupe de jeunes compagnons, en autonomie

CAP

Projet (de solidarité, environnementale, en autonomie, etc...) Les exemples concrets permettent de donner envie !

Expériment

Projet chez les Compagnons, fondé sur la rencontre avec un partenaire

SGDF

Scouts et Guides de France, mouvement d'éducation populaire



- *Savoir présenter son groupe / sa caravane / son équipe (Nombre, actions réalisées, compétences)*
  - *Permettre à chaque jeune de se demander pourquoi il est scout et que cela lui apporte-t-il ? => Temps à prévoir avant l'extra-job pour pouvoir leur permettre d'être à l'aise lorsqu'on leur posera des questions pendant l'extra-job ou au moment de la recherche.*

### **1. Prendre contact avec le partenaire (un magasin ou un particulier)**

- *C'est elle qui autorise la présence sur le lieu.*
- *Aucun lien de subordination ou d'obligation n'est établi : ce n'est pas la structure qui impose*  
*les horaires de présence et la tarification des services n'est pas conclue à l'avance.*  
*Bonne pratique : établir les horaires par le dialogue et un accord commun.*  
*(cf. lettre type pour solliciter une structure d'accueil commerciale en annexe).*

### **2. Présenter le projet sur un document à remettre ou à afficher**

*Il est essentiel de préciser l'affectation des sommes offertes en récompense du service rendu : il n'y a pas d'enrichissement personnel, les sommes sont destinées à l'association Scouts et Guides de France pour la réalisation d'un projet des jeunes adhérents (les chèques sont à l'ordre des SGDF + nom du groupe).*

*Le bénéficiaire ne rémunère pas l'action mais participe au financement du projet des jeunes : il sera certainement plus généreux à soutenir un projet qu'à rémunérer l'action faite par les jeunes. D'où l'importance de bien mettre en valeur ce projet lors de l'extra-job (par une affiche, un panneau, etc.)*

Ainsi doivent être clairement présentés :

- *L'appartenance aux Scouts et Guides de France.*
- *Le caractère bénévole de l'activité avec le principe de la **participation libre** : aucun tarif !*
- *La présentation claire du projet porté par les jeunes : l'opération soutenue par la recette (exemple : « projet de camp canyoning en Ardèche » et non « mon camp pio de cet été » ; « pro-jet de dialogue inter-religieux au Tchad avec le CCFD-Terre Solidaire » et non « pour des animations en Afrique »).*



*Bonne pratique :*

*Par exemple « opérations sapins » : pour qu'il s'agisse d'un extra-job, l'équipe peut contacter un fleuriste et lui proposer d'effectuer pour le compte de ses clients, la livraison des sapins à leur domicile. Cette livraison est proposée bénévolement, le client est libre de participer au financement du projet de l'équipe pour l'action réalisée.*

### 1. Profiter de l'extra-job pour recruter des jeunes et des chefs

*Tout interlocuteur peut être intéressé pour rejoindre le scoutisme, jeunes comme moins jeunes, des Farfadets à l'équipe de groupe. Savoir parler du scoutisme et du projet (Cap, expériment...) permet certes de financer celui-ci, mais il peut permettre également de s'enrichir de la rencontre de nouvelles personnes et d'apport de compétences.*

*Anticipation : prévoir la transmission des coordonnées (cartes de visite préparées / contacts du RG pour la partie recrutement).*